

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT # 480 Règlement d'emprunt décrétant des travaux
d'Agrandissement et rénovation de la Caserne de
pompiers

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale / secrétaire-trésorière
par Intérim, de la susdite municipalité;

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal
lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et qu'il a pour l'emprunt de 1 700 000\$ et une
dépense de 1 700 000\$ pour Agrandissement et rénovation de la Caserne de pompiers

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne
intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8h30 à 16h30
heures.

QUE ce dit règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la Loi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 13 Avril 2022.

Signé:

Lyne Rivard
Directrice générale / greffière-trésorière par Intérim